COMPTE ADMINISTRATIF 2019 VILLE DE VAUCRESSON

Note de présentation

Cumulé aux résultats antérieurs, la Ville de Vaucresson dégage un compte administratif 2019 de **4 532 958.68€** (avant reports de crédits d'investissement non encore dépensés ou encaissés), incluant les résultats antérieurs et se décomposant ainsi :

Excédent de fonctionnement : 1 509 135.68€
Excédent d'investissement : 3 023 823.00€

Après reports (-839 732.75€), ce résultat atteint **3 693 225.93€**.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

BUDGET VILLE								
MOUNTEMENTS BAR SECTION	MOUVEMENTS PAR SECTION SECTION FONCTIONNEMENT SECTION INVESTISSES				VESTISSEMENT		TOTAL DES 2	
MOUVEMENTS PAR SECTION	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		SECTIONS	
ANNEE 2018 POUR RAPPEL								
Compte Administratif 2018 avec reprise des résultats antérieurs hors reports 2018		2 713 143,57 €			1 183 923,91 €		3 897 067,48 €	
Reports d'investissement 2018 (crédits reportés)				Reports par opérations ; 2 066 831,58 € Reports hors opérations ; 252 062,43 € Total reports ; 2 591 894,01 €	Reports par opérations : 1 456 473,18 € Reports hors opérations : 303 405,60 € Total reports : 1 759 878,78 €		-832 015,23 €	
Résultat global clôture 2018 Reports inclus							3 065 052,25 €	
ANNEE 2019 Opérations de l'exercice dont rattachements	13 342 199,26 €	14 846 249,66 €		4 330 020,24 €	6 150 475,81 €	dont 2 713 143,57E d'excédent de fonctionnement 2018	3 324 505,97 €	
Résultat de l'exercice (*)		1 504 050,40 €			1 820 455,57 €	(1)	3 324 505,97 €	
Résultat d'investissement 2018 injecté en 2019					1 183 923,91 €	(2)	1 183 923,91 €	
Intégration du Résutat Caisse des Ecoles		5 085,28 €			19 443,52 €		24 528,80 €	
Compte Administratif 2019 avec reprise des résultats antérieurs hors reports 2019		1 509 135,68 €			3 023 823,00 €	(3) = (1) + (2)	4 532 958,68 €	
Reports d'investissement 2019				Reports par opérations : 1 103 873,80 € Reports hors opérations : 565 972,55 € Total reports : 1 669 846,35 €	Reports par opérations : 808 331,28 € Reports hors opérations : 21 782,32 € Total reports : 830 113,60 €		-839 732,75 €	(4)
Résultat global clôture 2019 Reports inclus		1 509 135,68 €	(6)		2 184 090,25 €	(5) = (3) + (4)	3 693 225,93 €	(5) + (6)
						Emprunt Equilibre BP 20	1 097 286,54	
						Dácultat nat	2 505 030 30	

EN FONCTIONNEMENT :

1. RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement, ont augmenté de 1.78% de 2018 à 2019. A périmètre constant soit hors cessions immobilières, le taux de progression est de 1.54%.

CHAPITRE	CA 2018	CA 2019	VARIATION
013 – ATTENUATION DE CHARGES	49 K€	50 K€	3.11 %
70 – PRODUITS DES SERVICES, DU	1 564 K€	1 977K€	26.38 %
DOMAINE			
73 – IMPOTS ET TAXES	10 034 K€	10 091 K€	0.56 %
74 – DOTATIONS ET	1 679 K€	1 484 K€	- 11.60 %
PARTICIPATIONS			
75 – AUTRES PRODUITS DE	797 K€	850 K€	6.66 %
GESTION COURANTE			
77 – AUTRES RECETTES	171 K€	96 K€	- 43.65 %
EXCEPTIONNELLES			
TOTAL RECETTES REELLES DE	14 294K€	14 549 K€	1.78%
FONCTIONNEMENT			

CHAPITRE 013 : ATTENUATIONS DE CHARGES50 K€ contre 49 K€ en 2018

Remboursement sur salaires : 50 K€ contre 49 K€ en 2018

CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE 1 977 K€ contre 1 564 K€ en 2018

- Concessions cimetières : **48 K€** contre 48 K€ en 2018
- Redevance d'occupation du Domaine public (mobilier urbain, stationnement de voirie, tournages cinéma...): 102 K€ contre 97 K€ en 2018.
- Redevances de stationnement : **196 K€** contre 0€ en 2018, les droits de stationnement ayant été enregistrés au chapitre impôts et taxes pour 170 K€ en 2018 (nouvelle imputation comptable en 2019).
- Participations familiales (cantine, services périscolaires, crèche...): 1096 K€ contre 1 109 K€ en 2018.
- Remboursement de mise à disposition du personnel POLD, autres frais POLD :
 436 K€ contre 209 K€ en 2018. Il convient de retraiter un mouvement comptable (annulation sur titres antérieurs) enregistrés pour 211K€ en 2019 : la comparaison exacte est donc de 225K€ contre 208 K€ en 2018.
- Remboursement Ville de Marnes la Coquette pour l'utilisation des crèches :
 15 K€ contre 20K€ en 2018
- Autres produits d'activités annexes (locations diverses culturel-sports) pour
 35 K€ contre 35 K€ en 2018

Autres produits des services (Recettes du JDV, Photocopies Associations...):
 49 K€ contre 46 K€ en 2018

CHAPITRE 73 : IMPOTS ET TAXES 10 091 K€ contre 10 034 K€ en 2018

- Impôts Locaux: 7 736 K€ contre 7 560 K€ au C.A. 2018.
 Le taux voté en 2019 est resté inchangé soit pour la Taxe d'habitation (16,66%), la taxe foncière bâti (11,86%) et la taxe foncière non bâtie (31,15%). La progression provient de la hausse des valeurs locatives cadastrales décidé par l'Etat (+2.2% en 2019).
 Il est à noter que la réforme de la taxe d'habitation a engendré un dégrèvement, compensé en totalité par l'Etat pour un montant de 384 K€ pour l'année 2019.
- Attribution de compensation : 1010 K€ contre 1012 K€ au C.A. 2018 Cette attribution est maintenant versée par la Métropole du Grand Paris afin de leur restituer le montant figé en 2015 des ressources qu'elle perçoit à la place de la ville, à savoir les montants des produits de fiscalité économique ainsi que la dotation de compensation de la part salaires, en tenant compte du montant des transferts de charges opérés entre l'EPCI et la commune, calculé par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).
- Taxe sur la consommation d'électricité : 149 K€ contre 156 K€ en 2018.
- Droits de mutation : **1 191 K**€ contre 1 129 K€ en 2018. Ces derniers varient selon la conjoncture immobilière.
- Droits de stationnement **OK€** contre 170K€ en 2018. Les droits de stationnement sont maintenant comptabilisés au chapitre 70 Redevances de stationnement (190 K€ en 2019).
- Autres impôts et taxes : 5 K€ contre 7 K€ en 2018.

CHAPITRE 74 : DOTATIONS ET PARTICIPATIONS 1 484 K€ contre 1 679 K€ en 2018

- Dotation Globale de fonctionnement : 672 K€ contre 752 K€.
 De 2018 à 2019, la DGF a diminué de 10.64%.
- Allocations Compensatrices de taxe d'habitation et de taxe foncière (l'Etat verse des allocations compensant en totalité ou en partie les pertes de recettes consécutives à certaines mesures d'exonération, de réduction des bases ou de plafonnement des taux prises par le législateur en matière de fiscalité directe locale) : 125 K€ contre 106 K€ en 2018.
- Fonds départemental de péréquation de Taxe professionnelle : 79 K€ contre 141 K€ en 2018. L'enveloppe départementale a évolué en 2019 en raison de changement de critères, ce qui explique la baisse de ce fonds.

 Autres Dotations et Participations : 608 K€ contre 680 K€ en 2018 : ce montant comprend les versements de la Caisse d'Allocations Familiales ainsi que les subventions du Département des Hauts de Seine. Les subventions du Département sont en hausse (63 K€ ont été rajoutés pour la partie hautniveau et élite).

CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE 850 K€ contre 797 K€ en 2018

- Revenus des immeubles : **625 K€** contre 566 K€ en 2018. Ce poste est en augmentation en raison de la hausse du loyer du Stade Français (315 K€ contre 265 K€ en 2018).
- Redevances DSP (Crèche, Cinéma, Marché Forain) : **138 K€** contre 196 K€ en 2018. Le chiffre normatif de l'année 2018 s'élève à 136 K€ en raison d'une régularisation sur les redevances crèches.
- Autres produits de gestion courante : 87 K€ contre 35 K€ en 2018. Ce poste est en hausse en raison du remboursement du trop versé sur le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) pour l'année 2017 et des dégrèvements accordés sur la taxe foncière 2017 et 2018.

CHAPITRE 77 : AUTRES RECETTES EXCEPTIONNELLES 96 K€ contre 171 K€ en 2018

- Produits des cessions d'immobilisations (chambres, terrain et matériel) :
 95 K€ contre 60K€ en 2018
- Autres recettes exceptionnelles : 1K€ contre 111K€ en 2018

ECRITURES D'ORDRE

298 K€ contre 131K€ en 2018

Ce poste varie en fonction des cessions immobilières (cessions de chambres à l'AMVL ou à Hauts de Seine Habitat) et des éventuelles provisions.

2. DEPENSES

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 7.74% de 2018 à 2019. Hors honoraires non récurrents pour l'opération médiathèque et résultat exceptionnel, la hausse ressort à 4.3%.

Le ratio des dépenses réelles de fonctionnement/habitant est de 1 393€ par habitant (à comparer au ratio moyen des villes du département des Hauts de Seine à 1 940€ en 2018).

CHAPITRE	CA 2018	CA 2019	VARIATION
011 - CHARGES A CARACTERE	2 918 K€	3 313 K€	13.51 %
GENERAL			
012 - CHARGES DE PERSONNEL	4 954 K€	4 931 K€	- 0.46 %

81 K€ 11 576K€	320 K€ 12 472 K€	294.04% 7.74%
201 NC	103 KC	- 0,00 /0
201 K€	189 K€	- 6,00 %
2 304 K€	2 467 K€	7.05 %
1 118 K€	1 252 K€	12.06 %
	2 304 K€	2 304 K€ 2 467 K€

CHAPITRE 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL 3 313 K€ contre 2 918 K€ en 2018

- Achats/ Fluides et Fournitures : 853 K€ contre 849 K€ en 2018
 - Prestations de service : 63 K€ contre 66 K€ en 2018
 - Fluides : 365 K€ contre 367 K€ en 2018
 - Alimentation 241 K€ contre 233 K€ en 2018
 - Autres fournitures 184 K€ contre 183K€ en 2018
- Contrats: 911 K€ contre 890 K€ en 2018

Dont:

- Reprise de concessions cimetière : 17 K€,
- Contrat de nettoyage Voirie et désherbage : 176 K€
- o Contrat d'entretien des Espaces Verts et arrosage automatique : 130 K€
- Contrat Crèche des Lauriers/Croix Blanche : 228 K€
- Locations immobilières : 25 K€ contre 25 K€ en 2018
- Charges de copropriété : 18 K€ contre 20 K€ en 2018
- Locations mobilières : 96 K€ contre 97 K€ en 2018
- Entretien-Réparation-Maintenance : 226 K€ contre 254 K€ en 2018.
- **Divers services extérieurs** (Assurance, Formations): **73 K€** contre 54 K€ en 2018 compte tenu d'un effort de formation au bénéfice des agents de la ville.
- Honoraires: 234 K€ contre 91 K€ en 2018: ce poste est en augmentation en raison des honoraires liés au grandes opérations et plus particulièrement à la médiathèque (157K€)
- Autres achats et services extérieurs : 800 K€ contre 564 K€ en 2018 Dont :
 - Transport Scolaire: 146 K€ contre 149 K€ en 2018,
 - Prestations: 550 K€ contre 315 K€ en 2018, en raison de la prestation périscolaire comptée à temps plein sur 2019 pour les rythmes scolaires (354 K€ contre 170 K€ en 2018) et les nouvelles prestations d'infogérance informatique (51 K€).

• Impôts et taxes: 77 K€ contre 74 K€ en 2018. Ce poste est en augmentation en raison de la nouvelle taxe sur les surfaces de stationnement.

CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL 4 931 K€ contre 4 954 K€ en 2018

 Frais de personnel : 4 931 K€, contre 4 954 K€ soit une légère diminution de 0.46% par rapport au CA 2018, compte tenu en particulier de la réduction du nombre de vacataires auxquels s'est substituée la prestation périscolaire avec l'association Piloti.

Le ratio Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement atteint 39.54% en 2019 contre 42.79% en 2018.

CHAPITRE 014 : ATTENUATIONS DE PRODUITS 1 252 K€ contre 1 118 K€ en 2018

Le montant des Fonds de péréquation est passé de 1 118K€ en 2018 à **1 252 K€** en 2019 :

- Contribution au FSRIF (Fonds de solidarité de la région Ile de France) pour 450 K€ contre 313 K€ en 2018 : Le potentiel financier par habitant 2019 est de 1 532.77€, à peine au-dessus du seuil de celui de la région Ile de France (1 511.98€) : la ville est donc contributrice au FSRIF, mais a bénéficié d'un abattement de 50%.
- Contribution au FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) pour **802 K€** contre 805 K€ en 2018

CHAPITRE 65: AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE 2 467 K€ contre 2 304 K€ en 2018

- Subventions aux associations : **420 K€** contre 353 K€ en 2018. Cette augmentation est due à l'intégration dans les comptes de la ville des nouvelles subventions de haut niveau et élite (avenant du Contrat départemental pour 63K€), celles-ci étant par ailleurs compensées par le département.
- Autres Subventions (CCAS): **43 K€** contre 46 K€ en 2018
- Contributions aux syndicats (SIVU Haras Lupin et SIVU Yves du Manoir) : **120K€** contre 101 K€ en 2018
- Fonds de Compensation des charges territoriales (FCCT) versé au territoire Paris Ouest La Défense au titre des prestations intercommunales : 1 574 K€ contre 1 506 K€ en 2018
- Indemnités et Cotisations Elus : 116 K€ contre 119 K€ en 2018
- Contribution au BSPP (Brigade des Sapeurs-pompiers) : 146 K€ contre 146 K€ en 2018
- Autres contributions (FIPHFP...) : **48 K€** contre 33 K€ en 2018

CHAPITRE 66 : CHARGES FINANCIERES 189 K€ contre 201 K€ en 2018

- Remboursement d'intérêts d'emprunts pour **190 K€** contre 201 K€ en 2018 (réduction de l'encours au gré des remboursements du capital emprunté)
- ICNE pour -1K€

CHAPITRE 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES 320 K€ contre 81 K€ en 2018

Ce poste comprend le mouvement comptable miroir de l'annulation sur titres antérieurs enregistrée pour 211K€ au chapitre Produits et Services des Domaines, ainsi que l'enregistrement de la pénalité Urssaf pour un montant de 100 K€ (manquements aux obligations de déclarations).

ECRITURES D'ORDRE 870 K€ contre 635 K€ en 2018

- Dotations aux amortissements : **497 K€** (Ecritures d'ordre) contre 469 K€ en 2018
- Ecritures de cessions d'immobilisations : 223 K€ contre 166 K€ en 2018
- Provisions pour risques et charges : 150 K€ contre 0 K€ en 2018

3. SOLDE DE FONCTIONNEMENT

L'excédent <u>réel</u> de fonctionnement (avant opérations d'ordre) de l'année 2019 est de 2 076 K€ contre 2 718 K€ en 2018.

L'excédent <u>total</u> de fonctionnement (après opérations d'ordre) atteint **1 504 K€** contre 2 213 K€ en 2018.

EN INVESTISSEMENT :

1. RECETTES REELLES: 5 201K€ contre 3 095€ en 2018

	CA 2018	CA 2019	VARIATION
RECETTES INV. COURANTS	1 006 K€	1 399 K€	39.06%
RECETTES GRANDES OPERATIONS	198 K€	1 089 K€	450.00%
EXCEDENT DE FONCT. REPORTE	1 891 K€	2 713 K€	43.47%
TOTAL RECETTES REELLES	3 095K€	5 201 K€	68.04%
D'INVESTISSEMENT			

- Le FCTVA 2019 sur les travaux de l'année 2018 soit **393 K€** contre 490 K€ en 2018
- La Taxe d'aménagement pour 35 K€ contre 44 K€ en 2018

- Les autres subventions pour **99 K€** contre 436K€ en 2018. (L'année 2018 avait été marquée par une subvention significative au titre de la rénovation de l'avenue de la Celle Saint Cloud.)
- Les Amendes de police pour 21 K€ contre 33 K€ en 2018
- Les dépôts et cautionnement reçus pour 4 K€ contre 4 K€ en 2018
- Les recettes de baux emphytéotiques (sur 65 ans) du 4 grande Rue et 66 boulevard de la République pour 847 K€
- Subventions reçues au titre des Grandes Opérations : 1 089 K€
 - 1 % Paysage : 6 K€
 - Rénovation du Centre Culturel : 224 K€
 - Aménagement du Terrain Yves du Manoir : 318 K€
 - Tranche 6 d'enfouissement Théry (Allée Saint Gilles) : 53 K€
 - Projet Médiathèque : 475 K€
 - Réhabilitation extérieure école élémentaire des Peupliers : 13 K€
- Excédent de fonctionnement de l'année 2018 repris en 2019 pour 2 713 K€

ECRITURES D'ORDRE EN RECETTES

- Dotations aux amortissements : 497 K€ (Ecritures d'ordre) contre 469 K€ en 2018
- Provisions (litige Urssaf) pour **150 K€** contre 0 K€ en 2018
- Autres écritures d'ordre : **302 K€** liés aux travaux en cours et cessions d'immobilisations, contre 273 K€ en 2018

2. DEPENSES REELLES: 3 953 K€ contre 3 463 K€ en 2018

	CA 2018	CA 2019	VARIATION
INVESTISSEMENTS COURANTS	1 560 K€	1 086 K€	-30.38%
ACQUISITIONS	677 K€	416 K€	-38.55%
REMB. CAPITAL EMPRUNTS	254 K€	283 K€	11.42%
GRANDES OPERATIONS	972 K€	2 168 K€	123.04%
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 463K€	3 953 K€	14.15%

Les dépenses réelles, présentes en section d'investissement se décomposent en :

- Investissements courants pour 1 086 K€ contre 1 560 K€ en 2018 dont :
 - Travaux et matériel Bâtiments **410 K€** (Travaux fenêtres Gymnase, travaux écoles, travaux climatisation crèche et écoles, accessibilité école élémentaire des Peupliers...)
 - Travaux de réfection Voirie : **259 K€** (réfections avenue Fonds Maréchaux, rue des Sablons, allée du Cinéma, rue de Cazes)

- Travaux d'Eclairage pour **139 K€** (Passage aux Leds dans plusieurs rues (Beauvilliers, Fonds Huguenots, Sente de la Folie, Rue Gambetta, rue Aubriet, rue Emile Testu...)
- Investissements informatiques : 42 K€
- Mobilier Urbain : **33 K€** (Travaux Aire de jeux Plaine Beauvilliers et square du Bois Charmant...)
- Agencement terrains espaces verts : **78 K€** (dont aménagements avenue de la Celle Saint Cloud, parking Testu...)
- Acquisitions immobilières et surcharge foncière pour 416 K€ contre 677 K€ en 2018 (dont 266K€ d'acquisition chambres de services et 150K€ de surcharges foncières versées aux bailleurs sociaux)
- Remboursement du capital des emprunts pour 283 K€ contre 254 K€ en 2018.
 - L'encours de la dette restant due s'élève à 4 097 K€ au 31 décembre 2019, soit 458€ par habitant à comparer à 842€ par habitant pour la moyenne nationale de la même strate.
 - Si l'on déduit la part de l'emprunt concernant l'acquisition du Haras Lupin (421€ par habitant), qui est contrebalancé par la recette de redevance du Stade Français : le ratio par habitant est en fait de **51€.**
- Investissements Grandes Opérations pour 2 168 K€ contre 972 K€ en 2018.
 - Centre-Ville Place Jean Salmon Legagneur: 13 K€
 - 1% Paysage : 1 K€
 - Rénovation du Centre Culturel : 288 K€
 - Aménagement terrain Yves du Manoir : 1 090 K€
 - Terrains Synthétiques : 2 K€
 - Tranche 5 d'enfouissement privé Théry (Allée du Butard) : 38 K€
 - Tranche 6 d'enfouissement privé Théry (Allée Saint Gilles) : 223 K€
 - Construction Médiathèque et agrandissement Rest. municipal : 222 K€
 - Réhabilitation extérieure école élémentaire des Peupliers : 291 K€

ECRITURES D'ORDRE EN DEPENSES

Opérations d'ordre pour **377 K€**

3. SOLDE D'INVESTISSEMENT:

La section d'investissement dégage un excédent total de 1 820 K€.

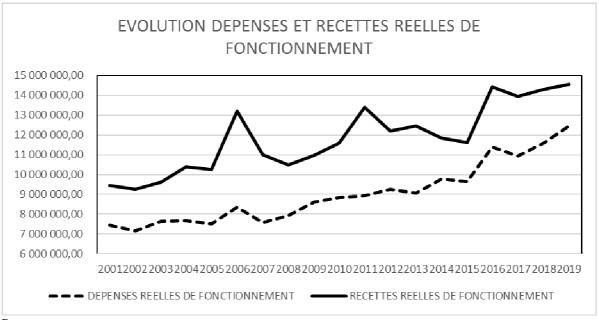
Après retraitement des mouvements comptables non financiers (opérations d'ordre et excédent de fonctionnement antérieur), le solde d'investissement s'élève à - 1 465K€ en 2019 contre - 2 258K€ en 2018.

Solde Total Fonctionnement et Investissement

Le résultat comptable total de l'année 2019 (fonctionnement + investissement) s'élève donc à 3 324 K€.

Le résultat réel total (hors opérations d'ordre et report de l'excédent de fonctionnement 2018) s'élève à 611 K€.

RETROSPECTIVE 2001-2019

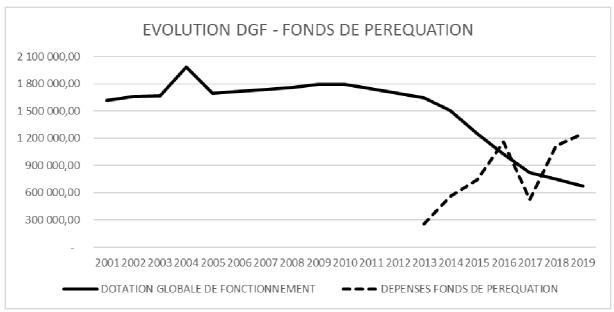


Remarques:

Changement de périmètre :

- en 2006 : La Ville de Vaucresson intègre l'EPCI Cœur de Seine
- en 2016 : La Ville de Vaucresson intrègre l'EPT Paris Ouest La Défense

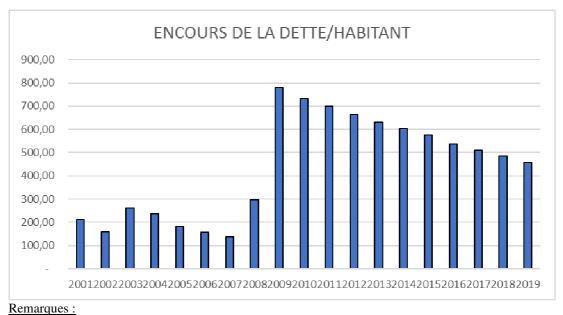
Recette exceptionnelle (cession immobilière Ecoquartier en 2011)



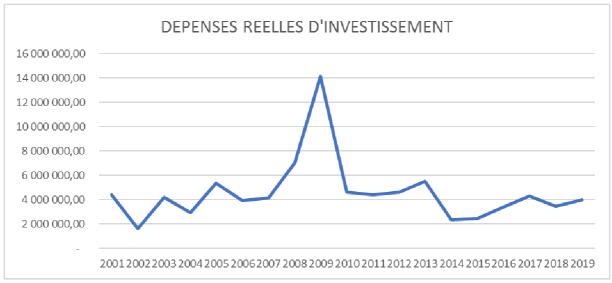
Remarques:

Réforme DGF en 2004 avec l'allocation compensatrice de Taxe professionnelle

En 2017, la Ville n'a pas payé de FSRIF du fait de son potentiel financier en dessous de celui de la Région IDF.



Nouvel Emprunt en 2009 dû à l'acquisition du terrain du Haras Lupin



Remarques : Acquisition du terrain du Haras Lupin en 2009